



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits de l'homme et libertés publiques

Question écrite n° 56513

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les risques rencontrés par les journalistes dans l'exercice de leur travail. L'association Reporters sans frontières vient de dresser un bilan relatif à la liberté de la presse, particulièrement lourd. Au cours de l'année écoulée, 36 journalistes ont été tués dans le monde, 85 sont toujours emprisonnés, 446 sont interpellés, 653 sont menacés. Aussi, au regard de ce bilan alarmant, il lui demande quelles initiatives entend prendre la France afin de jouer un rôle dans la défense des journalistes et de la liberté de la presse à travers le monde.

Texte de la réponse

La France accorde et continuera d'accorder la plus grande importance au respect de la liberté de la presse et du droit à l'information. La situation des journalistes qui chaque jour, partout dans le monde, exercent leur métier dans des conditions parfois difficiles et même, pour certains, au péril de leur vie, fait l'objet, de la part du ministère des affaires étrangères et de ses représentants à l'étranger, d'une attention constante. Les autorités françaises rappellent régulièrement ces préoccupations à leurs interlocuteurs à l'étranger. Elle le fait, chaque fois que la liberté de la presse est malmenée ou bafouée, pour rappeler l'importance du respect de l'indépendance de la presse et de son pluralisme. La France marque aussi la réprobation lorsque des journalistes sont inquiétés pour leurs opinions ou lorsque leur sécurité est menacée. S'agissant de journalistes ou d'organes de presse français, les ambassades de France informent systématiquement le ministère des affaires étrangères qui prend aussitôt contact avec la direction de l'organe de presse concerné pour examiner l'attitude à adopter. Les représentations françaises peuvent recevoir instruction d'effectuer les démarches appropriées, tandis que le porte-parole du ministère des affaires étrangères peut réagir par les déclarations publiques opportunes. De manière générale, les représentations diplomatiques et consulaires françaises apportent, en tant que de besoin, aide et protection aux journalistes français à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56513

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 229

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1348